

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2020**  
**AUTORISATION D'ACCÈS AU FOND DE VALLÉE**  
**NAVETTES ICE CLIMBING 2021**

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'organisation de la 31<sup>ème</sup> édition du ICE CLIMBING du 28 au 31 janvier 2021 inclus.
- **Vu** la nécessité d'accéder au fond de vallée pour l'organisation de la 31<sup>ème</sup> édition du ICE CLIMBING 2021.
- **Considérant** que l'organisateur de l'ICE CLIMBING 2021 s'assurera que les conditions météorologiques seront favorables, qu'il aura obtenu d'aval de la commission de sécurité menée par le PGHM et les CRS secours de montagne, et qu'il dégage la Mairie de Freissinières de toute responsabilité en cas d'accident,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** – l'accès au fond de Vallée est réservé exclusivement aux navettes pour l'organisation de l'ICE CLIMBING 2021 du 28 au 31 janvier 2021 inclus

**ARTICLE 2** – Des panneaux indicateurs seront installés et entretenus par l'organisateur de l'ICE CLIMBING.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**ARTICLE 4** – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

**Ampliation à :**

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.  
Les archives communales

Freissinières, le 28 décembre 2020

Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Mairie de Freissinières  
pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.